

# Point d'Accès au Droit des Jeunes



Mes parents divorcent,  
ai-je le droit de choisir avec lequel  
je veux vivre ?

À quel âge puis-je signer  
un contrat de travail ?

Je suis mineur(e) et je suis convoqué(e)  
par la Justice. Ai-je droit à un avocat gratuit ?

Suis-je responsable de ce que je publie  
sur internet ?

Mes parents refusent que je sorte  
avec certains de mes amis.  
En ont-ils le droit ?

Mes parents peuvent-ils m'obliger à avorter ?

Pour trouver une réponse à un problème de droit  
que tu rencontres, appelle le

## 03.22.45.03.51

ou tu peux contacter les Maisons des Adolescents  
(Heures de permanence et adresses au dos du document)

Point d'Accès  
au Droit des Jeunes

## Accès gratuit

### MAISON DES ADOLESCENTS D'AMIENS

Permanences le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois  
de 10h à 12h

20, boulevard de Belfort  
80000 Amiens

### MAISON DES ADOLESCENTS D'ABBEVILLE

Permanences le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois  
de 13h à 15h

9, avenue du Général Leclerc  
80100 Abbeville

ou appelle le  
**03.22.45.03.51**

RCS AMIENS 811 314 681 - 10/2017

